

Changement de fondé de pouvoir ou de gérant technique ou de directeur d'agence

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier auprès du CFE compétent, à la CCI Ille-et-Vilaine :
CFE Fougères : Parc d'activités de la Grande Marche - 4 rue Claude Bourgelat - CS 80612 Javené - 35306 Fougères Cedex
CFE Rennes : 2 avenue de la Préfecture - CS 64204 - 35042 Rennes Cedex
CFE Saint-Malo : 4 avenue Louis Martin - CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex

Dans tous les cas, fournir

[<<<Imprimé M2>>>](#) ([<<<Notice M2>>>](#)) rempli et signé en original sur les 2 feuillets
+ si besoin [<<<Imprimé M3 SARL >>>](#) ([<<<Notice M3 SARL>>>](#)) ou [<<<Imprimé M3 SA-SAS-SNC >>>](#) ([<<<Notice M3>>>](#))

Extrait **K Bis** ou copie

Pouvoir signé en original s'il y a lieu

Chèque de **65.04 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Si l'activité est réglementée

Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, au nom du représentant légal ou du gérant technique, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité **ou** requête + **33.36 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Pour tout nouveau fondé de pouvoir ou gérant technique ou directeur d'agence

Pour chaque dirigeant, dans tous les cas :

Attestation sur l'honneur signée en original relative à [L'absence de condamnation](#) de nature à interdire l'exercice d'une activité commercial

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

Français ou ressortissant de l'Union Economique (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)

Copie de la carte d'identité recto verso valide ou du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Etranger (ressortissant hors UE/EEE ou d'un pays n'ayant pas passé un accord avec la France)

Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :

Si Titulaire de la carte de résident : Copie de la carte de résident

Si Titulaire de la carte de séjour : Copie de la carte de séjour temporaire, **valide**, mentionnant « toute activité commerciale industrielle ou artisanale » ou « vie privée et familiale »

Pour personnes originaires de pays bénéficiaires d'accords particuliers (Monaco Andorre et Algérie)

Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :

Copie du visa longue durée portant la lettre D et la mention « commerçant » en cours de validité délivré par la Préfecture

Si le représentant légal ne réside pas en France

Copie de la carte d'identité recto verso valide **ou** du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Eventuellement si la personne est immatriculée au R.C.S. à titre personnel ou en qualité de dirigeant de personne morale, elle peut fournir au lieu et place de la pièce d'identité : Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois.

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER A PARTIR DE LA DATE D'EFFET

Coordonnées CCI Ille-et-Vilaine :

Fougères : Tél 02 99 94 75 75 - Fax : 02 99 94 41 20 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr



Simplifiez-vous la vie pour 60 € !

Rennes : Tél 02 99 33 66 66 - Fax : 02 99 33 24 28 - cferennes@ille-et-vilaine.cci.fr
Saint-Malo : Tél 02 99 20 63 00 - Fax : 02 99 40 12 89 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr
